



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
COMITE DU SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE
COHERENCE TERRITORIALE
DU BASSIN ANNECIEN

Séance du 23 septembre 2026

Délibération 2026-09-04

Représentant au Comité National
d'Action Sociale (CNAS)

Le vingt-trois septembre deux mille vingt-six, le Comité du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien, dûment convoqué le dix septembre deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil de la mairie déléguée de Seynod, sous la Présidence de M. Antoine de MENTHON, Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU « GRAND ANNECY »

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Christian ANSELME, Éric BARITHEL, Franck BOGEY, Antoine de MENTHON, Bruno LYONNAZ, Annabel ANDRE, Hugo ROUX, André SAINT-MARCEL, Laure TOWNLEY-BAZAILLE, Christian VIVIAN

Délégué(e)s suppléants présent(e)s siégeant en remplacement d'un titulaire excusé : Alain BEXON

Délégué(e)s suppléants présent(e)s mais ne pouvant pas voter :

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Gaëlle POIRIER, Stéphane DUPONT-BOIS, Stéphane RIALLAND

Délégué(e)s suppléants présent(e)s mais ne pouvant pas voter : Richard GOLAZ.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Azzdine BOUIREK,

Délégué(e)s suppléants présent(e)s siégeant en remplacement d'un titulaire excusé : Michèle DOMENGE-CHENAL, Didier JOSSERAND

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

Délégués titulaires présents : Charlotte BOETTNER, Olivier RENAUD

Délégué(e)s suppléants présent(e)s siégeant en remplacement d'un titulaire excusé : Emmanuel TISSOT

COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

Délégués titulaires présents : Roland LOMBARD, Eric CHASSAGNE, David MARIN-PACHE, Jean-François PERISSOUD

Délégué(e)s suppléants présent(e)s siégeant en remplacement d'un titulaire excusé :

Procuration :

André Saint Marcel est nommé secrétaire de séance.

Délibération 2026-09-04 **Représentant au Comité National d'Action Sociale (CNAS)**

Le Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.) est un organisme auquel adhèrent de très nombreuses collectivités territoriales (plus de 40 % de l'ensemble des agents territoriaux, titulaires ou contractuels).

La loi n° 2007-209 du 02 février 2007 dite de modernisation de la fonction publique précise que *« l'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leur famille, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs ; ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles »*.

Le CNAS, créé en 1967 est une association loi 1901 à but non lucratif qui gère, pour le compte des structures adhérentes les activités sociales et culturelles à destination des agents territoriaux.

Les prestations du CNAS se classent en quatre catégories :

- CNAS Culture et Loisirs = billetterie (cinéma, théâtre, concerts, bibliothèques, parcs d'attraction, etc...)
- CNAS Vacances : séjours et voyages par des partenaires divers, à tarifs préférentiels, colonies de vacances, chèques vacances et toute forme d'aides au départ en vacances (billets d'avion, de train, ...)
- CNAS Vie quotidienne : Enfants (rentrées scolaires, colonies de vacances, ...) retraités, chèque emploi service universel (CESU), logement ou transports, etc...
- CNAS Solidarité : secours, information juridique, handicap, écoute sociale, aide au désendettement, décès, ...

Suite au renouvellement des instances, le CNAS invite le comité à procéder à la désignation de deux délégués locaux.

Le Comité Syndical du SCoT du bassin annécien, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés désigne :

Antoine de MENTHON comme délégué représentant les élus.

Yann MARCHADOUR comme délégué représentant les agents.

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de membres présents : 24

Nombre de suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Abstention : 00

Ainsi fait et délibéré à Annecy, le 23 septembre 2026.

Le Secrétaire de Séance,



André SAINT MARCEL

Le Président,



Antoine de MENTHON

de la réception en Préfecture le.....

et de la publication du

Le Président,